BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3316

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Jugement d'ouverture

Date : 18 mars 2026.
Jugement d'ouverture de liquidation judiciaire.
933 158 701 RCS Paris.
MANIFIK.
Forme : Société par actions simplifiée.
Activité : - Tout conseil en publicité et en image de marque, Packaging, mise en place et gestion de budgets publicitaires ou autres, d'une manière générale toute prestation de service se rattachant au domaine de la publicité ainsi que l'achat et la vente de tout bien mobilier ou immobilier annexe ou connexe à l'objet social- toutes opérations de média-planning, réalisation de supports et édition informatiques interactifs (multimédia) off-Line ou on-Line (internet et autres), ainsi que toute forme de commerce lié à ce marché, vente, location, formation, commerce, conseil, audit, réalisation de support imprimés, de films de synthèse, vidéo, animation, spots publicitaires et autres, existants ou à venir.- Toute activité pouvant contribuer au développement de la société, notamment toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières, prises de participations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus de nature à favoriser son extension ou son développement sous la condition formelle que ces opérations soient conformes aux dispositions législatives ou réglementaires..
Adresse : 39-41, rue des Maronites, 75020 Paris.
Complément de jugement : Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 28 février 2026, désignant liquidateur Selarl Argos en la personne de Me Véronique Manié 19 rue Lantiez 75017 Paris. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.